



Strasbourg, le 4 septembre 2019

RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Pôle pédagogique

Inspection Pédagogique  
Régionale

Affaire suivie par  
L'équipe des IA-IPR  
EVS

Téléphone  
03 88 23 38 71/38 59  
/35 25

Fax  
03 88 23 39 63

Mél.  
la-ipr.evs@ac-  
strasbourg.fr

Référence :  
INSP19-20/1 EVS/Lett  
rentrée 19-20

Adresse des bureaux  
27 boulevard Poincaré  
67000 Strasbourg

Adresse postale  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg  
cedex 9

Messieurs les Inspecteurs d'académie,  
Inspecteurs pédagogiques régionaux  
Etablissements et vie scolaire

à

Mesdames les professeures documentalistes,  
Messieurs les professeurs documentalistes,  
Mesdames les conseillères principales  
d'éducation  
Messieurs les conseillers principaux  
d'éducation,

s/c Mesdames les cheffes d'établissement,  
Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année scolaire, la traditionnelle lettre de rentrée de vos IA-IPR n'a pas d'autre objectif que de vous renouveler notre confiance et de vous rappeler certaines grandes orientations fixées par Jean-Michel BLANQUER, notre Ministre.

En effet, lors de sa conférence de presse de rentrée en date du 27 Août 2019, le Ministre a souhaité réaffirmer la priorité donnée à la réforme du lycée et la transformation de la voie professionnelle. Au lycée général et technologique, votre action pourra se porter plus particulièrement sur l'accompagnement des élèves dans leurs choix d'orientation (choix des enseignements de spécialités - Parcoursup) ; les professeurs documentalistes ont toute légitimité à participer au nouvel enseignement de seconde SNT (sciences numériques et technologie). Au lycée professionnel, en CAP, les professeurs documentalistes pourront intervenir dans la réalisation du chef d'œuvre.

Au collège, le dispositif « devoirs faits » continue à se déployer. Il constitue un levier pour réfléchir à de nouvelles modalités de travail avec les élèves et offre l'occasion de poursuivre la réflexion sur le travail personnel des élèves hors de la classe.

La rentrée 2019 est également marquée par la poursuite du déploiement du numérique.

Le dispositif lycée 4.0, développé par la Région Grand Est, se généralise. En complément d'informations, vous avez la possibilité de vous rendre sur le lien suivant : <https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/dane/lycees-40/>.

Nous savons qu'une grande majorité des professeurs documentalistes se sont engagés dans les missions de GAR ; qu'ils soient assurés de notre soutien et reconnaissance.

Nous avons bon espoir que les difficultés techniques avec « mon bureau numérique » qui ont impacté, pour certains CPE, l'efficacité du suivi des élèves, soient désormais marginales.

A l'horizon 2020/2021, tous les élèves de troisième et terminale devront obligatoirement valider leurs compétences numériques via la plateforme PIX. Nous invitons les professeurs documentalistes à sensibiliser les élèves à l'utilisation de cet outil.

Pour rappel, l'EMI et l'EMC constituent un cadre naturel d'intervention des CPE et professeurs documentalistes.

La qualité d'un climat scolaire propice aux apprentissages et au vivre ensemble doit demeurer notre objectif premier. Afin d'y contribuer, le Ministre a présenté le nouveau Plan violence portant, entre autres, sur la simplification des procédures disciplinaires dont les décrets sont parus au JO du 31 août 2019.

Enfin, dans chaque classe, on procédera à l'élection d'un éco-délégué dont la mission sera de promouvoir concrètement le développement durable.

Les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières (PPCR) mises en place il y a deux ans se poursuivent. Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promotion reste contingentée dans les limites strictement imposées par les décrets nationaux.

Suite au départ de Mesdames Annick PASTWA et Françoise JEDLICKA, l'équipe des IA-IPR des établissements et de la vie scolaire est désormais composée de Sylvain JUNG, Jean Marie JESPERE et Dominique SASSI.

Chacun est compétent sur l'ensemble des missions dévolues aux IA-IPR EVS ; cependant, pour des raisons pratiques, l'interlocuteur des professeurs documentalistes sera Dominique SASSI et celui des CPE, Jean-Marie JESPERE.

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire.

Les Inspecteurs d'Académie,  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux EVS



Jean-Marie JESPERE



Sylvain JUNG



Dominique SASSI